



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appel EA-2023-001

Patrick Morin Inc.

c.

Présidente de l'Agence des
services frontaliers du Canada

*Décision et motifs rendus
le mercredi 4 septembre 2024*

EU ÉGARD À un appel entendu au moyen d'une audience sur pièces le 2 novembre 2023, en vertu du paragraphe 61(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*;

ET EU ÉGARD À une décision rendue par la Présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada le 7 février 2023 aux termes de l'article 59 de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

ENTRE

PATRICK MORIN INC.

Appelante

ET

**LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS
DU CANADA**

Intimé

DÉCISION

L'appel est rejeté.

Serge Fréchette

Serge Fréchette
Membre président

L'exposé des motifs sera publié sur le site Web du Tribunal à une date ultérieure.